

## LA POLITIQUE EN DIRECTION DES SANS-ABRI DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

### 900 PLACES D'HÉBERGEMENT MOBILISABLES CET HIVER DANS LE NORD, EN PLUS DES 11 600 PLACES OUVERTES TOUTE L'ANNÉE

**Cet hiver**, l'effort de l'État pour l'accueil et l'hébergement des personnes vulnérables est à nouveau très significatif avec près de **900 places mobilisables**, afin de ne laisser personne sans solution d'hébergement, lors des périodes de froid extrême.

Ce renfort saisonnier vient compléter le parc d'accueil, d'hébergement et d'insertion du département du Nord qui compte au total **11 578 places ouvertes tout au long de l'année, soit 6 857 places pour les dispositifs de l'urgence et de l'insertion et 4 721 places pour le dispositif du logement adapté.**

En outre, l'agence régionale de santé (ARS) finance, 55 lits haltes soins santé et 20 lits d'accueil médicalisés.

### L'ACCÈS AU LOGEMENT COMME PRIORITÉ

Au-delà de l'offre d'hébergement, la priorité du gouvernement porte sur **l'accès au logement**. Le **plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) signé entre l'État et le Département du Nord**, contribue à cette politique notamment en veillant à fluidifier les parcours entre **l'hébergement et le logement**.

- **En amont**, les services de l'État mettent en œuvre des moyens de concertation partenariaux avec les bailleurs, notamment en vue d'éviter l'entrée en hébergement, grâce à **la lutte contre l'insalubrité** par le repérage, le signalement et le traitement des plaintes et le suivi des mesures d'arrêtés d'insalubrité, et **la prévention des expulsions** ;
- alors que des efforts sont déployés pour optimiser l'offre existante (production de logement social ou gestion du contingent préfectoral qui représente en 2014 dans le Nord 4 580 logements réservés pour l'État auprès des bailleurs sociaux), il s'agit d'**améliorer la visibilité sur l'offre de logements par territoire**, et de répondre aux besoins des publics prioritaires du PDALPD et des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement (DALO) ;
- afin de renforcer l'offre de logements accessibles, l'État met aussi en œuvre une **politique de logement adapté**, avec un **soutien aux résidences sociales recevant des personnes en difficulté d'insertion** du fait de leurs conditions de vie économiques et sociales ou de la spécificité de leur parcours résidentiel. Le mécanisme de **l'aide à la gestion locative sociale** est renforcé et s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. L'État y consacre près de **700 000 euros** dans le département du Nord. La mise en œuvre du programme de **création de places de pensions de famille** se poursuit parallèlement (200 places supplémentaires en 2014).

### UN EFFORT FINANCIER DE L'ÉTAT MAJEUR

**En 2014, l'État a mobilisé près de 90 millions d'euros en vue de répondre au mieux aux besoins des personnes sans-abri ou mal logées.**

### HIVER 2014-2015 : UN DISPOSITIF GLOBAL DE VEILLE POUR PRÉVENIR ET GÉRER LES IMPACTS DES VAGUES DE FROID

La veille saisonnière 2014-2015 se caractérise notamment :

- par un **renforcement de l'accompagnement** social dans les accueils de jour pérennes ;
- par un **accent porté** particulièrement **sur la mise à l'abri des publics** ;

- par la **confortation du rôle central des services intégrés d'accueil et d'orientation** (SIAO) dans le rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement. Les SIAO privilégient l'accès au logement et à l'hébergement de qualité plutôt que la mise à l'abri ou le recours à l'hôtel et garantit une évaluation sociale des personnes accueillies ; le renforcement des effectifs d'écoutes au 115 est simultané ;
- par un **renforcement du rôle de l'agence régionale de santé** (ARS) en matière de prévention, de soins et de prise en charge médico-sociale en appui au préfet et aux autres services de l'État.  
Par ailleurs, la création récente d'un SIAO unique pour le sud du département va permettre de gérer au mieux les besoins des quatre arrondissements concernés (Avesnes / Cambrai / Douai / Valenciennes).